

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

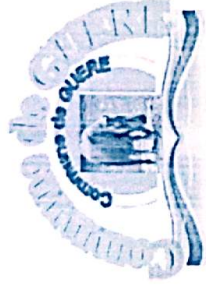
REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE GUERE

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES

BP: 02



REPUBLIC OF CAMERON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

GUERE COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

PO BOX: 02

MAITRE D'OUVRAGE :

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUERE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

Après de la Commune de Guéré

AVIS DE CONSULTATION

N° **005**...../DC/C-GUERE/CIPM/2026 DU **23.02.2026** RELATIVE A LA FOURNITURE ET DES
FOURNITURES SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) DANS LA COMMUNE
DE GUERE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET DU MINEDUB (CREDITS TRANSFERES) – EXERCICE 2026

1. Objet de la demande de Cotation

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de GUERE « Maitre d'Ouvrage » lance en procédure d'urgence, pour le compte de l'Exercice 2026, une Demande de Cotation relative à **LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ET DES FOURNITURES SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM)** dans la Commune de Guéré, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation comprennent les matériels dont les caractéristiques requises sont décrites dans les spécifications techniques ci-jointes.

3. Participation et origine

La participation à la consultation est ouverte aux P.M.E de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné. Une préférence sera accordée aux soumissionnaires les plus expérimentés.

4. Financement et Coût prévisionnel

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation Ouverte, d'un montant TTC de neuf millions dix mille (9 010 000) de francs CFA, sont financées par le Budget du MINEDUB (crédits transférés) – Exercice 2026.

5. Consultation du Dossier

Le Dossier de la présente Demande de Cotation peut être consulté aux heures et jours ouvrables dès publication du présent Avis, au secrétariat général de la Commune de GUERE.

6. Acquisition du Dossier de Consultation

Le Dossier de Consultation peut être obtenu sur présentation d'une quittance de versement des frais non remboursables de **Vingt mille (20 000) francs CFA** délivrée par la Recette Municipale de la Mairie de GUERE, dès publication du présent Avis.

7. Remise des Offres

Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme telles, devront être déposées au Service des Marchés Publics de la commune de Guéré contre signature dans le registre, au plus tard le **25/08/2026** à 10 heures précises, heure locale et devront porter la mention :

DEMANDE DE COTATION

N° **005**...../DC/CGUERE/CIPM/2026 DU **03/08/26** RELATIVE A LA FOURNITURE ET DES FOURNITURES SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) DANS LA COMMUNE DE GUERE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

8. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **cent quatre-vingt mille deux cents (180 200) francs CFA** établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances dont la liste figure en annexe ; et valable **trente (30) jours** au-delà de la validité des Offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devant être impérativement produite en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des Offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de Consultation sera rejetée.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des Offres aura lieu le **25/08/26** à **14** heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Guéré, dans la salle des Actes de la commune de Guéré.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du Dossier.

10. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison qui court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations de la présente Lettre-Commande est de TRENTE (30) JOURS.

11. Critères d'évaluation :

Les Offres seront évaluées selon les critères suivants :

A/ Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif après expiration du délai de 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Non-respect des Spécifications Techniques ;
- Fausses déclarations, faux documents ou documents scannés ;
- Absence du pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes, en cas de groupement (*le cas échéant*) ;
- Omission d'un Prix Unitaire quantifié dans le Bordereau des Prix Unitaires ;
- Modification d'une quantité du DC ;
- Offre financière incomplète.

B/ Critères essentiels

- Références dans les réalisations similaires (02 minimum) ;
- Surface financière (100% du coût prévisionnel) ;
- Présentation de l'Offre ;
- Délai de livraison ;
- Moyens logistiques (au moins 01 véhicule de liaison) ;
- CCAP complété, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière ;
- Spécifications Techniques paraphées, datées et signées.

12. Principaux critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un seuil de 80% au moins pour l'ensemble desdits critères essentiels pris en compte.

13. Attribution du Marché

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura présenté une Offre financière évaluée la moins-disant, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Cotation Ouverte et ayant satisfait 100% des critères éliminatoires.

Toute Offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée, il en est de même pour toute Offre non conforme au Règlement Particulier de la Consultation (RPC).

14. Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 5.

Pour tout acte de corruption ; bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) au numéro vert gratuit suivant 1517.

Guéré, le 03 AOÛT 2026

LE MAIRE (MAITRE D'OUVRAGE)

Ampliations :

- DDMINMAP/MD
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Archives/Chrono.



Vildina Alphonse